

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3383

13 novembre 2014

SOMMAIRE

Alimak Hek HoldCo S.à r.l.	162384	Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles	162338
AxiomSL S.à r.l.	162367	Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles	162343
Beach Tennis Luxembourg a.s.b.l.	162350	Composite S.A.	162340
Bluestone S.P.F. S.A.	162338	Consultrade S.A.	162340
Bluestone S.P.F. S.A.	162339	Crèche Hänsel & Gretel S.à.r.l.	162346
Braddock Holding S.à r.l.	162348	CWC S.A.	162343
BRE/Chestnut Topco S.à r.l.	162339	Damballah	162340
Canach Re	162339	Dawa GmbH	162347
Capzan	162341	Décors-Cuisines Sàrl	162342
Caribbean Tours S.à r.l.	162343	Deep Sea Minerals Investment Limited .	162344
Caryos S.A.	162338	Donaldson Overseas Holding S.à r.l.	162346
Castelerand Finance S.A.	162338	DPGP Leaf S.à r.l.	162347
CBRE Japan Luxembourg	162344	Dr. Ober - Dr. Scharrer Verwaltungs S.A.	162341
CBRE Luxembourg Holdings	162345	D-Tech S.A.	162347
Centennial S.à r.l.	162343	Dynamic Charters S.A.	162346
Centralna Poland Holdings AREII (Luxem- bourg) S.à r.l.	162340	Edify S.A.	162344
Charmes, Société Civile	162341	EFEX S.A.	162348
Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l.	162342	Elektrobudowa Luxembourg Branch S.A.	162348
Chopin Sàrl (Luxembourg)	162339	Ellipse S.A.	162348
Chopin Sàrl (Luxembourg)	162345	Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l.	162376
Cimolux S.à r.l.	162345	Permira Credit Solutions II Senior S.A. .	162353
Cistercian Oil SCS	162347	quick-mix.tubag S.A.	162384
Citology Holding S.A. SPF	162346	Zhang-xu SCI	162349
CMC Group Financial Company S.A.	162338		
Coiflux S.à r.l.	162342		
Colcos S.A.	162345		
COMOI Fund Management S.A.	162342		

Caryos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 110.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014162217/10.

(140184741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Castelerand Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.651.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162218/10.

(140184763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

CMC Group Financial Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 30.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014162233/11.

(140185376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 20.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014162237/11.

(140184433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Bluestone S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 145.894.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162166/12.

(140184853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Chopin Sàrl (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 16.154.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014162195/9.
(140185177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Canach Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 165.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL
Signature

Référence de publication: 2014162211/11.

(140184639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Bluestone S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 145.894.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014162167/12.

(140184854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

BRE/Chestnut Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.966.

Rectificatif du dépôt numéro L140181691

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 30 décembre 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., a transféré la totalité des 750 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Chestnut Cayco, Société à responsabilité limitée - en anglais, Limited, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à l'adresse suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmanes, et immatriculée en tant que compagnie exonérée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmanes, sous le numéro WK-282162, 750 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Chestnut Cayco 750 parts sociales

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2014162174/22.

(140184475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Composite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162240/10.

(140185188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Consultrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.390.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014162241/10.

(140185488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Damballah, Société Civile.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg E 4.530.

Extrait de l'Assemblée Générale annuelle des Associés qui s'est tenue le 20 juin 2014

Madame Céline Doyen, née à Huy (Belgique) le 24 juin 1972, résidant professionnellement au 8 place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, a été nommée au poste de gérante.

L'adresse professionnelle de Monsieur Olivier Revol a été transférée du 6 Square Emmanuel Chabrier, F-75017 Paris au 480, Avenue Louise, B-1050 Ixelles Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014162251/13.

(140184912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Centralna Poland Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.721.

Extrait des décisions prises par l'Associé unique et le Conseil de gérance en date du 24 septembre 2014:

1. Monsieur Pietro Longo a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Monsieur Douwe Terpstra, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 Octobre 1958, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
3. Le siège social a été transféré de L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec date effective le 1^{er} Septembre 2014.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur, Hugo Froment gérant de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 Septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Centralna Poland Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014162188/21.

(140185167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Capzan, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 163.805.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société CAPZAN SA qui s'est tenue en date du 28 août 2014

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014162213/17.

(140184872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Charmes, Société Civile, Société Civile Particulière.

Capital social: EUR 5.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg E 5.103.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Philippe Cimadomo, associé et gérant de la société susmentionnée, né le 5 décembre 1959 à Grenoble (France), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 188, route de Suisse, 1290 Versoix, Suisse.
- Madame Florence Cimadomo, associé de la société susmentionnée, née le 24 avril 1972 à La Tronche (France), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 188, route de Suisse, 1290 Versoix, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014162191/18.

(140185426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Dr. Ober - Dr. Scharrer Verwaltungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.247.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 juin 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gary Pritchard, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni;
- Gaël Sausy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162263/19.

(140185308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.935.452,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.635.

Les comptes annuels pour l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014162192/12.

(140184903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Décors-Cuisines Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4820 Rodange, 38, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 51.661.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- Le nom exact de la gérante et de l'Associée unique de la Société est Madame Patricia VIVANI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162271/13.

(140184943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Coiflux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.514.

En date du 16-10-2014,

Monsieur Antonio SALAZAR, né le 13 octobre 1969 à demeurant à L-6990 RAMELDANGE, 50, rue Principale a cédé à

Madame Yannick TESTI, née le 17 janvier 1965 à demeurant à L-6990 RAMELDANGE, 50 rue Principale deux (2) parts sociales.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2014162234/14.

(140184752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

COMOI Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.746.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 9 octobre 2014 que Monsieur Alex SCHMITT, Monsieur Marco JANNI et Monsieur Freddy MATYN ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs.

De plus, il résulte de la réunion du conseil d'administration du 9 octobre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162236/15.

(140185401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Caribbean Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 134.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162185/9.

(140184460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Centennial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 243.649,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 147.839.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 17 Juin 2014 que:

Sylvain LAUR a transféré 22 959 parts sociales à Valérie CLÉMENT ayant pour Address Rua Dom Pedro V, 76-1D
-1250-094 Lisbon, Portugal.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162225/14.

(140184429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 20.031.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 30 septembre 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 septembre 2014 que:

- Le mandat d'administrateur délégué, Monsieur Arturo Suqué Puig est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014162238/15.

(140184434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

CWC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 107.350.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de:

- La société anonyme CWC S.A. (RCS B107.350), avec siège social à L-4251 ESCH-SUR-ALZETTE, 2-4, rue du moulin,
Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2014162245/16.

(140184633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

CBRE Japan Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 187.813.

Il est à noter que l'adresse de Madame Becky H. Younger, gérante de type A de la Société, a changé; sa nouvelle adresse est la suivante:

16941 Bedford Lane, Huntington Beach, Californie 92649, Etats-Unis d'Amérique.

Le 20 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014162221/14.

(140185123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Edify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 190.500.

EXTRAIT

En date du 9 octobre 2014, le conseil d'administration (le Conseil) de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil décide de nommer, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2016, Monsieur Paul Georges Despature, administrateur de la Société, en qualité de président du Conseil;

2. Le Conseil décide de nommer, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2016, Monsieur Wilfrid Le Naour, administrateur de la Société, né le 22 novembre 1951 à Besançon, France, résidant au 29, route de l'aéroport, 1215 Genève, Suisse, en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014162302/16.

(140185434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Deep Sea Minerals Investment Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.135.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 7 août 2014:

- que Silver Lake Investment Partners, Limited, a transféré 3.750 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Crown Hang International Investment Limited, une société constituée et régie par le droit de Hong Kong, immatriculée auprès du Companies Registry of Hong Kong sous le numéro 2035488, ayant son siège social au Room 808 8/F, Nan Fung Tower, 173 Des Voeux Road Central, Hong Kong.

- que Deep Sea Minerals Investment Limited, a transféré 8.750 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Crown Hang International Investment Limited, une société constituée et régie par le droit de Hong Kong, immatriculée auprès du Companies Registry of Hong Kong sous le numéro 2035488, ayant son siège social au Room 808 8/F, Nan Fung Tower, 173 Des Voeux Road Central, Hong Kong.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Crown Hong International Investment Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014162253/24.

(140185428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Chopin Sàrl (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 16.154.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162196/9.

(140185178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLCOS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014162235/11.

(140185138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

CBRE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.294.941,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.689.

Il est à noter que l'adresse de Madame Becky H. Younger, gérante de type A de la Société, a changé; sa nouvelle adresse est la suivante:

16941 Bedford Lane, Huntington Beach, Californie 92649, Etats-Unis d'Amérique.

Le 20 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014162222/14.

(140185124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Cimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.478.

En date du 14 octobre 2014, les décisions suivantes sont prises:

1. Monsieur Christian STEFFEN, demeurant à L-8282 Kehlen, 12, rue du Centre, est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Vittorio CRISTIANO, demeurant à L-5614 Mondorf-les-Bains, 8, rue Daundorf, est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée.

3. La société HORIZONTES S.à r.l. est révoquée de son poste de gérant technique, et la démission de son poste de gérant de Monsieur Alain REGO est notée.

4. Dans le cadre de la gestion journalière, la société est valablement engagée par la signature d'un gérant. Pour tout autre engagement, la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014162228/20.

(140184640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Crèche Hänsel & Gretel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 44, boulevard Charles Simonis.

R.C.S. Luxembourg B 62.937.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014162242/10.

(140185460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Citology Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.949.

Les comptes annuels de la période du 21/12/2012 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162246/10.

(140185246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Dynamic Charters S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.754.

Le siège social de la société DYNAMIC CHARTERS S.A., R.C.S. Luxembourg B75754, fixé jusqu'alors au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a été dénoncé avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Troisfontaines John

Référence de publication: 2014162278/13.

(140185070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Donaldson Overseas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.512,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 157.786.

Cession de parts

Avec effet au 17 octobre 2014, un changement dans l'actionariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

DLX Capital S.à r.l., détenant 11.012 parts sociales préférentielles dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à:

DLX USD FIN Co S.à r.l., une société enregistrée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B188.728, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dès lors, les associés sont à inscrire comme suit:

DLX USD FIN Co S.à r.l.	11.012 parts sociales préférentielles
Donaldson Company, Inc.	12.500 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162262/21.

(140185283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Dawa GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.078.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014162252/9.
(140185200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

D-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 29.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162250/10.

(140184594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Cistercian Oil SCS, Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 176.475.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 12 mars 2013 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Cistercian Oil S.C.S enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B176.475 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 27 juin 2014, et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B139859, et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Et ce avec effet au 27 Juin 2014.

Fait à Luxembourg, le 16 Octobre 2014.

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014162199/17.

(140184998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

DPGP Leaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.714.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la Société, DPGP Leaf (en Liquidation), en liquidation volontaire par acte du notaire Maître Cosita Delvaux en date du 24 septembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 14 octobre 2014.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à partir du 14 octobre 2014 au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DPGP Leaf (in Liquidation)

Executive Partners S. A.

Le liquidateur

Référence de publication: 2014162274/18.

(140185367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Braddock Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014162171/10.

(140185160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Elektrobudowa Luxembourg Branch S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.469.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait de la résolution No 37/VIII/2014 du Conseil d'administration du 28.05.2014

Le Conseil d'Administration décide de clôturer l'unité d'affaire à Luxembourg, soit la succursale Elektrobudowa Luxembourg Branch S.A. avec effet au 30.06.2014.

Référence de publication: 2014162283/11.

(140185354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

EFEEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 42.464.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 octobre 2014

Suite au décès de Monsieur GROSSMANN Herbert, Administrateur, le Conseil d'Administration décide de ne pas remplacer son mandat.

Le Conseil d'Administration prend note du changement d'adresse de Monsieur GRISON Jean-Marc, Administrateur, du 10, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg au 30, Boulevard de Verdun L-2670 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour E.F.E.X. S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2014162303/16.

(140184948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Ellipse S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.320.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société ELLIPSE SA qui s'est tenue en date du 28 août 2014

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet: 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014162306/17.

(140184846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Zhang-xu SCI, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1338 Luxembourg, 88, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg E 5.451.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Zuoping ZHANG, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, demeurant à L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg.

2.- Haibo XU, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 17 mars 1980, demeurant à L-1220 Luxembourg, 28, rue de Beggen.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: ZHANG-XU SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la vente et la gestion d'immeubles tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Titre II. Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à mille (1.000.-) euros, divisé en cent (100) parts de dix (10.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1.- Zuoping ZHANG, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, demeurant à L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg, cinquante parts	50
2.- Haibo XU, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 17 mars 1980, demeurant à L-1220 Luxembourg, 28, rue de Beggen, cinquante parts	50
Total: cents parts	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 10. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

Art. 11. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

162350

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre cents (400.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants:

1.- Zuoping ZHANG, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, demeurant à L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg.

2.- Haibo XU, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 17 mars 1980, demeurant à L-1220 Luxembourg, 28, rue de Beggen.

3) La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4) La durée de leurs fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-1338 Luxembourg, 88, rue du Cimetière.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zhang, Xu et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44347. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014157714/80.

(140178553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

BT LUX a.s.b.l., Beach Tennis Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 36, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg F 10.108.

—
STATUTS

Les membres fondateurs:

Claudio PETRILLO

36, rue Auguste Charles

L-1326 Luxembourg

Né le 09 juin 1968

Nationalité Italienne

Consultant et entraîneur de Beach Tennis

Vassilios KOSTOPOULOS

15, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Né le 05 février 1974

Nationalité Grecque

Fonctionnaire de la Commission Européenne

Emmanuelle PERVIEUX

74, rue Pierre Hentges

L-1726 Luxembourg

Née le 10 juin 1970

Nationalité Française

Employé privée
Adriana BINI
36, rue Auguste Charles
L-1326 Luxembourg
Née le 04 février 1961
Nationalité Italienne
Fonctionnaire de la Commission Européenne
Monique KRAUS
36, rue Auguste Charles
L-1326 Luxembourg
Née le 23 novembre 1960
Nationalité Luxembourgeoise
Employé privée

Créent, par la présente, une association sportive, sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, sur les associations et les fondations sans but lucratif et de ses modifications subséquentes et régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. La présente association sportive porte la dénomination “Beach Tennis Luxembourg a.s.b.l. (BT LUX a.s.b.l.)” et est établie pour une durée illimitée.

Son siège est fixé à Luxembourg (ville de Luxembourg).

La présente a.s.b.l. peut s’affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet.

Toute affiliation doit être soumise à l’accord préalable d’une assemblée générale.

Art. 2. L’association a pour objet:

- de régir, promouvoir et développer l’activité sportive de Beach Tennis au Grand-Duché de Luxembourg, en organisant et développant sa pratique;
- de promouvoir la formation sociale, culturelle et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique grâce à la pratique de l’activité sportive de Beach Tennis;
- de participer, avec ses membres, à des tournois, des manifestations et des rencontres amicales de Beach Tennis aux niveaux local, national ou international, organisés par elle-même ou par d’autres associations sportives à Luxembourg ou à l’étranger;
- d’organiser des cours de formation à la pratique du Beach Tennis, pour les enfants et les adultes ainsi que la formation de nouveaux entraîneurs sur les plans culturel, social autant que psychophysique.

Art. 3. Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d’une manière quelconque toutes initiatives poursuivant le même but.

L’association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d’une demande écrite ou d’une demande verbale. Les membres donateurs et membres honoraires peuvent être des personnes physiques ou morales.

Toute affiliation d’un nouveau membre doit être soumise à l’accord préalable du Conseil d’Administration (CA).

Art. 5. Le nombre minimum de membres est fixé à 3 (trois).

La qualité de membre de l’association s’acquiert par l’adhésion aux présents statuts et aux règlements intérieurs en vigueur, et, par le paiement de la cotisation.

Art. 6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l’association après envoi de leur démission écrite au conseil d’administration.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de l’association si, d’une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l’association.

A partir de la proposition d’exclusion formulée par le conseil d’administration, jusqu’à la décision définitive de l’assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l’exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales. Le refus d’admission ne doit pas être motivé.

Art. 8. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l’existence de l’association et n’ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l’assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 150 (cent cinquante) Euro.

Art. 10. L’assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le Conseil d’Administration (CA) régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l’association l’exigent ou qu’un cinquième des membres le demandent par écrit au CA.

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire siège au courant du premier trimestre de chaque année.

La convocation se fait au moins quatorze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple avis (courriel ou lettre) devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 12. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour sera complété, le jour de l'assemblée, par toute proposition émanant d'un dixième des membres présents à l'assemblée. Le vote sur ce ou ces points sera réservé aux seuls membres présents à l'assemblée.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'Association.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents;

Ils peuvent se faire représenter par un autre associé, et ce, par procuration spéciale et écrite, sans pour autant qu'un associé ne puisse être détenteur de plus de cinq procurations.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents.

Art. 15. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courriel ou lettre.

Art. 16. L'association est gérée par un CA, élu pour une durée de cinq années par l'Assemblée Générale.

Le CA se compose de trois administrateurs minimum et cinq administrateurs au maximum, élus à la majorité simple des voix présentes à l'Assemblée Générale.

Il est procédé à des élections individuelles pour les charges suivantes lors de la première réunion du CA suivant son élection:

- Président
- Vice-Président
- Trésorier
- Secrétaire
- Membre du Comité

Art. 17. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

L'association est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du président.

Le vice-président peut remplacer le président aux manifestations et événements de tous genres.

Art. 18. Le CA, qui se réunit sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si 2/3 des administrateurs au moins sont présents.

Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 19. Le CA gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 20. Le CA représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un administrateur en fonction) sont nécessaires.

Art. 21. Le CA soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année.

Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du ou des réviseurs de caisse.

A fin d'examen, l'Assemblée Générale désigne un ou deux réviseurs de caisse.

Art. 22. En cas de liquidation de l'association, les fonds de l'association, après acquittement du passif, seront affectés à une organisation d'utilité publique déclarée par la loi comme telle.

Art. 23. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui sont intervenues et ce au 31 décembre.

Art. 24. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 25. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale ainsi que à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014157753/144.

(140178828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Permira Credit Solutions II Senior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 190.830.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of September,
Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Permira Credit Solutions II Senior L.P. 1, a limited partnership, having its registered office at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 6DJ, Channel Islands and registered with the Guernsey limited partnership register under number 2148,

Referred to hereafter as the "Sole Shareholder",

Represented by Mr. Jan MERCKX, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following articles of incorporation of a société anonyme:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation of Permira Credit Solutions II Senior S.A. (the "Company"), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg Law") including the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law") and by its articles of incorporation as amended from time to time (the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 The Board of Directors (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) notes, loans and debt securities, the whole or any part of the stock, shares, debentures, debenture stock, bonds and other securities, rights, instruments and or investments of any nature whatsoever issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind including interests in partnerships or other entities and derivations and swaps and to hold the same, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any corporate body in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) class A shares ("Class A Shares") with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter - together with any Class B Shares in issue at the relevant time - referred to as the "Shares").

5.2 In these Articles:

5.2.1 The "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares;

5.2.2 The "Class B Shares" means the class B shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share;

5.2.3 The "Class A Shareholders" means the holders at the relevant time of the Class A Shares;

5.2.4 The "Class B Shareholders" means the holders at the relevant time of the Class B Shares (if any).

5.3 Authorised Capital

5.3.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is one thousand euros (EUR 1,000.-).

5.3.2 The Board of Directors is authorised to issue B Class Shares ("Board Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after 18 September 2014 provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Board of Directors may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Board Issued Shares and may issue the Board Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board of Directors may determine, subject to the 1915 Law.

5.3.3 The Board of Directors is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to Article 5.3.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Board Issued Shares and enacting any issue of Board Issued Shares before a notary.

5.4 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

5.5 In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.6 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by the 1915 Law.

6. Shares.

6.1 The Shares shall be in registered form.

6.2 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at its registered office. The register will contain, among other things, the name of each Shareholder, its address, the number and class of Shares owned and the paid up amount of each Share.

6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 A Shareholder shall not make any Disposal without the consent in writing at the Board of Directors.

7.2 To the fullest extent permitted by Luxembourg Law, any purported transfer by a Shareholder of all or any part of its Shares made in breach of the requirements of this Article 7 shall be null and void and of no force or effect.

7.3 "Dispose" means, in relation to any Share or any legal or beneficial interest in any Share to:

a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;

b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;

c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;

d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share; or

e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,

and "a Disposal" and "Disposed of" shall be construed accordingly;

7.4 "Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditor

8. Board of directors or sole director.

8.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a board of directors (the "Directors", each a "Director", together the "Board of Directors") consisting of at least three members, who need not be Shareholders, composed of one or more A Director(s) (the "A Director(s)") and one or more B Director(s) (the "B Director(s)").

8.2 In the case where the Company is incorporated by a Sole Shareholder (as defined hereafter) or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single Shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time

8.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election

8.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

9. Meetings of the board of directors.

9.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

9.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

9.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

9.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

9.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

9.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

10. Powers of the board of directors.

10.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

10.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

10.3 If there is only one Shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions

11. Representation of the company.

11.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signature of any A Director acting individually or any B Director acting jointly with any A Director or by the single signature of any person to whom such signatory

power shall be delegated by any A Director acting individually or any B Director acting jointly with any A Director or by the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

11.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Statutory auditor.

13.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors who need not be Shareholders.

13.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

13.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

14. Powers of the general meeting of shareholders.

14.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person (the "Sole Shareholder"). The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company. If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

14.2 In case of plurality of shareholders, any properly constituted meeting of the Shareholders (a "Shareholders' Meeting") shall represent the entire body of Shareholders.

14.3 A Shareholders' Meeting shall deliberate only on the matters which are not reserved to the Board of Directors by the Articles or by the 1915 Law.

15. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders (the "AGM") will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last business day of October at 5.30 pm. If that day is a public holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

16. Other general meeting.

16.1 The Board of Directors may convene other general meetings of the Shareholders ("EGMs").

16.2 Such meetings must be convened if Shareholders representing one fifth of the Company's capital so require.

17. Convening notice.

17.1 A Shareholders' Meeting is convened by the Board of Directors by way of a written notice setting out for the agenda of the meeting and sent by registered post at least 8 days prior to the meeting to the address of the Shareholders, as indicated in the register of Shareholders.

17.2 If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

18. Presence, Representation.

18.1 All Shareholders are entitled to attend and speak at all Shareholders' Meetings.

18.2 A Shareholder may act at any Shareholders' Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or e-mail as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

19. Vote.

19.1 Each Share entitles the holder thereof to one vote.

19.2 Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the Shareholders' Meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

19.3 Unless otherwise provided by Luxembourg Law or by the Articles, all resolutions of the Shareholders' Meeting shall be taken by a simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

20. Extraordinary general meeting.

20.1 An EGM convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the Shares are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if any, the wording regarding the amendments to the objects and the form of the Company.

20.2 If the first of the conditions in Article 20.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

20.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the votes cast.

20.4 Resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders, subject to any other provisions of the 1915 Law.

21. Minutes.

21.1 The minutes of a Shareholders' Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

21.2 Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Board of Directors.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

22. Financial year.

22.1 The Company's financial year starts on 1 July and ends on the 30 June of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 30 June 2015 (all dates inclusive).

22.2 The Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account of the Company. The Board of Directors will submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the AGM to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23. Adoption of financial statements.

23.1 The Board of Directors shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the 1915 Law.

23.2 Those financial statements shall be submitted for adoption to the AGM. The AGM shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

24. Distribution on shares.

24.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when and as long as the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

24.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders on the recommendation of the Board of Directors declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

24.3 The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

24.4 Any distribution or payment by the Company in respect of the Shares (including any dividend and any distribution or payment on a redemption or cancellation of Shares and any payment on a liquidation or dissolution of the Company) shall be distributed in the following order of priority:

24.4.1 any Income Distribution shall be distributed to the holders of the Class A Shares, pro rata; and

24.4.2 any Equity Distribution shall be distributed to the holders of the Class B Shares, pro rata.

24.5 "Equity Distribution" means a distribution or payment which is sourced from the UK Proportion of all income, proceeds or receipts of the Company which would have been treated as taxable to the Company under UK capital gains principles (ignoring the availability of any specific relief from taxation under such principles) if the Company had been a UK tax resident individual (a "Capital Gain") less the UK Proportion of the Company's costs, charges, expenses and disbursements excluding in respect of taxation which is not attributable to Capital Gains (determined, to the extent necessary, on a just and reasonable basis).

24.6 "Income Distribution" means any distribution or payment other than an Equity Distribution.

24.7 "UK Proportion" means such proportion as the Board of Directors may determine.

24.8 The Company and its Shareholders and the Board of Directors shall rely on advice from an expert appointed by the Board of Directors as to what income and receipts constitute a Capital Gain.

24.9 Payments made by the Company in respect of its Shares may be made in kind or in specie at the discretion of the Board of Directors provided that all Shareholders are treated equally. Any payments made in kind or in specie by the Company will be valued for the purposes of these Articles at such valuation as the Board of Directors may determine.

Chapter VI. - Dissolution

25. Dissolution. The Company may be dissolved only upon the written proposal of the Board of Directors and by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles and in accordance with Luxembourg Law.

Chapter VII. - Interpretation and Luxembourg law

26. In these Articles:

26.1 a reference to:

26.1.1 one gender shall include each gender;

26.1.2 (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

26.1.3 a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

26.1.4 a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

26.2 general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words;

26.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

27. In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Class A Shares:
Permira Credit Solutions II Senior L.P. 1	3,100,000

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholder of "Permira Credit Solutions II Senior S.A.", representing the totality of shares and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons have been elected as members of the Board of Directors for a maximum duration of six (6) years:
 - a) Richard Goddard, born on 5 December 1959 in Fareham, United Kingdom, residing at 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen, as A Director;
 - b) Séverine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France, residing professionally at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as B Director; and
 - c) Cédric Pedoni, born on 24 March 1975 in Villerupt, France, residing professionally at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Director.
3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 65.477.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary, by his surname, name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

Permira Credit Solutions II Senior L.P. 1, un limited partnership, ayant son siège social à PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 6DJ, Îles Anglo-Normandes et immatriculée auprès du registre des limited partnerships de Guernesey sous le numéro 2148,

Désignée ci-après comme l'"Actionnaire Unique".

Ici représentée par Monsieur Jan MERCKX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter l'acte constitutif d'une société anonyme comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Raison sociale. Le présent document constitue les statuts de Permira Credit Solutions II Senior S.A. (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi Luxembourgeoise"), y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par ses statuts de temps à autre (les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après) est autorisé à changer l'adresse de la Société au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le siège social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet social. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offre, d'achat, d'échange ou autrement) des titres, prêts et titres de dettes, tout ou partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations et autres titres, droits, instruments et/ou investissements de n'importe quelle nature émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes y compris les participations dans des partnerships ou autres entités et dérivées et swaps et de détenir ces instruments, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'acquérir, détenir, gérer et disposer de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités étrangères ou luxembourgeoises; d'acquérir tous titres, droits et actifs par voie de participation, apport, prise ferme d'achat ou option d'achat ou de toute autre manière, d'acquérir des brevets et des licences, de les gérer et de les développer;

3.3 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.4 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou

partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme (y compris capital, principal, primes, dividendes, intérêts, commissions, frais, remises et tous coûts ou dépenses liés que ce soit sur des actions ou sur d'autres titres) par toute personne y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.7 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription d'actions ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.9 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des actions, titres obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes actions, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions de catégorie A ("Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après - ensemble avec toute Action de Catégorie B en circulation au moment concerné - désigné les "Actions").

5.2 Dans les présents Statuts:

5.2.1 Les "Actionnaires" désignent les détenteurs d'Actions au moment concerné;

5.2.2 Les "Actions de Catégorie B" désignent les actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;

5.2.3 Les "Actionnaires de Catégorie A" désignent les détenteurs d'Actions de Catégorie A au moment concerné;

5.2.4 Les "Actionnaires de Catégorie B" désignent les détenteurs d'Actions de Catégorie B au moment concerné (le cas échéant).

5.3 Capital Autorisé

5.3.1 Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit, de la Société (le "Capital Autorisé") est de mille euros (1.000,- EUR).

5.3.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de temps à autre des Actions de Catégorie B (les "Actions Emises par le Conseil") dans les limites du Capital Autorisé comme suit:

(a) l'autorisation susmentionnée expirera cinq ans après le 18 septembre 2014 étant entendu qu'une ou des période(s) d'autorisation supplémentaires suite à cette période pourra ou pourront être approuvée(s) par Résolution des Actionnaires dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

(b) le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Conseil et peut émettre les Actions Emises par le Conseil à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation de réserves ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915.

5.3.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à:

(a) entreprendre toutes actions nécessaires ou souhaitables aux fins de modifier le présent Article 5 en vue de refléter et enregistrer tout changement du capital social émis effectué en vertu de l'Article 5.3.2;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi Luxembourgeoise;

(c) déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Emises par le Conseil et de faire acter toute émission d'Actions Emises par le Conseil par-devant notaire.

5.4 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolutions des Actionnaires adoptées dans la forme requise par la loi pour toute modification des Statuts.

5.5 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur une Action sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera à la libre disposition des Actionnaires.

5.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi de 1915.

6. Actions.

6.1 Les Actions sont émises sous forme nominative.

6.2 Toutes les Actions seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société à son siège social. Ce registre contiendra, entre autres, le nom de chaque Actionnaire, son adresse, le nombre et la catégorie des Actions qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque Action.

6.3 La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées comme le plein propriétaire des Actions.

6.4 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des actions.

7.1 Un Actionnaire ne pourra procéder à toute Disposition de ces Actions sans le consentement par écrit du Conseil d'Administration.

7.2 Dans l'entière limite autorisée par la Loi Luxembourgeoise, tout transfert par un Actionnaire de tout ou partie de ses Actions prétendu effectué en violation des exigences du présent Article 7 sera réputé nul et non avenu et sans aucune valeur ou effet.

7.3 "Disposer de" signifie, eu égard toute Action ou toute participation juridique ou bénéficiaire dans toute Action:

- a) vendre, céder, transférer ou disposer autrement de celle-ci;
- b) créer ou autoriser tout Grèvement sur celle-ci;
- c) ordonner (par voie de renonciation ou autrement) qu'une autre personne doive, ou cède tout droit de, la recevoir;
- d) conclure tout accord concernant les votes ou tous autres droits attachés à l'action; ou
- e) convenir, que ce soit sous condition suspensive ou résolutoire ou non, d'effectuer l'une des actions susmentionnées, et "une Disposition" et "Disposé de" seront interprétés en conséquent.

7.4 "Charge" signifie une hypothèque, une charge, un privilège, une option, une restriction, un droit de premier refus, un droit de préemption, un droit on intérêt de tiers, autre charge ou sûreté de tout type, ou tout autre type d'accord ou d'accord ayant un effet similaire.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

8. Conseil d'administration ou administrateur unique.

8.1 En cas de pluralité d'Actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration (les "Administrateurs", chacun un "Administrateur", ensemble le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non, composé d'un ou plusieurs administrateur(s) A (l(es) "Administrateur(s) A") et un ou plusieurs administrateur(s) B (l(es) "Administrateur(s) B").

8.2 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique (tel que défini ci-après) ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un Actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires constatant l'existence de plus d'un Actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

9.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

9.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

9.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

10.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

11. Représentation de la société.

11.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature de tout Administrateur A agissant seul ou tout Administrateur B agissant conjointement avec tout Administrateur A ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par tout Administrateur A agissant seul ou tout Administrateur B agissant conjointement avec tout Administrateur A ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

11.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

13.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à partir de la date de leur élection.

13.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main (l'"Actionnaire Unique"). Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la société. S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire Unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée (une "Assemblée des Actionnaires") représentera l'ensemble des Actionnaires.

14.3 Une Assemblée des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas réservés au Conseil d'Administration en vertu des Statuts ou de la Loi de 1915.

15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires (l'"AGA") se tiendra dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable du mois d'octobre à 17h30. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

16. Autre assemblée générale.

16.1 Le Conseil d'Administration pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires (les "AGEs").

16.2 De telles assemblées devront être convoquées si des Actionnaires représentant un cinquième du capital de la Société le requièrent.

17. Convocation.

17.1 L'Assemblée des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration par voie de lettres recommandées comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyées aux Actionnaires à l'adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires, au moins 8 jours avant l'assemblée.

17.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux exigences et formalités de convocation.

18. Présence, Représentation.

18.1 Tous les Actionnaires auront le droit d'assister et de prendre la parole lors des Assemblées des Actionnaires.

18.2 Un Actionnaire peut se faire représenter lors de toute Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou e-mail une autre personne comme son mandataire, lequel ne doit pas nécessairement être lui-même Actionnaire.

19. Vote.

19.1 Chaque Action donne droit à une voix à son détenteur.

19.2 Les votes ont lieu à main levée ou par vote nominatif, à moins que l'assemblée des Actionnaires décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

19.3 Sauf dans les cas déterminés par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts, toutes les décisions de l'Assemblée des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes, quelle que soit la proportion du capital représentée.

20. Assemblée Générale Extraordinaire.

20.1 Une AGE convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins des Actions sont représentées et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, les modifications apportées à l'objet et à la forme de la Société.

20.2 Si la première des conditions mentionnées à l'article 20.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, dans la manière prescrite par les Statuts ou par la Loi de 1915. Une telle convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion des Actions représentée.

20.3 A ces deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être adoptées à la majorité des deux-tiers des voix exprimées.

20.4 Les résolutions changeant la nationalité de la Société ou augmentant les engagements des Actionnaires ne pourront être adoptées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et, sous réserve de toute autre disposition de la Loi de 1915.

21. Procès-verbaux.

21.1 Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

21.2 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être signés par le Conseil d'Administration pour pouvoir être versés dans des procédures judiciaires ou autrement.

Chapitre V. - Exercice social - Distribution des bénéfices

22. Exercice social.

22.1 L'exercice social de la Société débutera le 1 juillet et se terminera le 30 juin de chaque année, étant entendu, qu'en tant que disposition transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 30 juin 2015 (toutes dates incluses).

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes de la Société. Le Conseil d'Administration remet ces pièces ensemble avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'AGA, aux commissaires, qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

23. Approbation des comptes annuels.

23.1 Le Conseil d'Administration fournira aux Actionnaires une copie des comptes annuels audités établis conformément à la Loi de 1915.

23.2 Ces comptes annuels seront soumis pour approbation à l'AGA. L'AGA les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera.

24. Distribution sur actions.

24.1 Du bénéfice annuel net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par résolutions des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Actionnaires.

24.3 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Actionnaire(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).

24.4 Toute distribution ou paiement par la Société eu égard aux Actions (y compris tout dividende et toute distribution ou paiement en relation avec un rachat ou une annulation d'Actions et tout paiement en relation avec la liquidation ou dissolution de la Société) sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

24.4.1 toute Distribution de Revenus sera distribuée aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, au pro rata; et

24.4.2 toute Distribution de Fonds Propres sera distribuée aux détenteurs d'Actions de Catégorie B, au pro rata.

24.5 "Distribution de Fonds Propres" désigne une distribution ou un paiement qui provient de la Proportion UK de tous revenus, produits ou recettes de la Société qui auraient été traités comme imposables à la Société en vertu des principes UK de gains en capital (nonobstant la possibilité de toute exonération fiscale spécifique en vertu de ces principes) si la Société avait été une entité résidente fiscale UK (un "Gain en Capital") diminué de la Proportion UK des coûts, frais dépenses et débours de la Société à l'exclusion de ceux relatifs à l'imposition qui n'est pas attribuable aux Gains en Capital (déterminé, dans la mesure nécessaire, suivant une base juste et raisonnable).

24.6 "Distribution de Revenus" signifie toute distribution ou paiement autre qu'une Distribution en Capital.

24.7 "Proportion UK" signifie la proportion telle qu'elle pourra être déterminée par le Conseil d'Administration.

24.8 La Société et ses Actionnaires et le Conseil d'Administration devront s'appuyer sur l'avis d'un expert nommé par le Conseil d'Administration afin de déterminer quels revenus ou recettes constituent un Gain en Capital.

24.9 Les paiements faits par la Société eu égard à ses Actions peuvent être faits en nature ou in specie à la discrétion du Conseil d'Administration sous la condition que tous les Actionnaires soient traités de façon égalitaire. Tout paiement fait en nature ou in specie par la Société seront évalués pour les besoins des présents Statuts à la valeur telle qu'elle pourra être déterminée par le Conseil d'Administration.

Chapitre VI. - Dissolution

25. Dissolution. La Société ne pourra être dissoute uniquement sur proposition écrite du Conseil d'Administration et par une décision des Actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en cas de modification des présents Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Chapitre VII. - Interprétation et loi luxembourgeoise

26. Dans les présents Statuts:

26.1 une référence à:

26.1.1 un genre devra inclure chaque genre;

26.1.2 (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

26.1.3 une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique distincte);

26.1.4 une disposition législative ou loi incluent toutes les modifications y afférentes et toutes leurs promulgations (avec ou sans modifications);

26.2 les mots généraux ne devront pas faire l'objet d'une interprétation restrictive du fait qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant une catégorie particulière de lettres, de sujets ou d'affaires, ou par des exemples qui entrent dans la définition des mots généraux;

26.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

27. En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

	Actions de Catégorie A
Permira Credit Solutions II Senior L.P. 1	3.100.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

L' Actionnaire ci-dessus de "Permira Credit Solutions II Senior S.A.", représentant l'intégralité des actions et agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique conformément à l'article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil d'Administration pour une durée maximale de six (6) ans:

a) Richard Goddard, né le 5 décembre 1959 à Fareham, Royaume-Uni, résidant au 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen, comme Administrateur A;

b) Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France, résidant professionnellement au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme Administrateur B; et

c) Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, résidant professionnellement au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme Administrateur B.

3. A été nommé comme commissaire aux comptes pour la même période: PricewaterhouseCoopers, une société coopérative luxembourgeoise, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et de sociétés sous le numéro B 65.477.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros (1.100,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la Loi et constate expressément leur accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MERCKX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158233/773.

(140179816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

AxiomSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 15, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 190.817.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of October.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AxiomSL Holdings B.V., a private limited liability company incorporated under The Netherlands law, having its registered office at Schiphol Boulevard 231, 1118BH Schipol (The Netherlands), and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 34266121,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 September 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated before, has requested the undersigned notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name AxiomSL S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law) as well as by these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. Without prejudice to article 20 of these Articles, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The object of the Company is the development, the sale and/or the installation of its IT solutions (software) intended for public and private companies, including the consultancy in computing, the development, implementation, support and maintenance of IT systems, as well as the sale and purchase and sell of computer software programs in relation hereto as well as all operations relating directly or indirectly to this activity.

4.2. The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

4.3. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) consisting of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, with a par value of EUR 1.- (one euro) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles. However, in no case the subscribed share capital may be reduced to an amount lower than twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company represented by such share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.4. The Company may redeem its shares within the limits set forth by the 1915 Law.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least 50,1% of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.

8.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.4. If there are not more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.5. If there is only one single shareholder in the Company, the single shareholder assumes all powers conferred by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single shareholder.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by the shareholders representing at least 50% (fifty per cent) of the total issued share capital of the Company.

9.4. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and

(ii) to dissolve and/or liquidate the Company.

9.5. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1 The Company is managed by one or more managers of class A and one or more managers of class B, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

10.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 11. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

Art. 12. Powers of the board of managers.

12.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

12.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

Art. 13. Procedure.

13.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

13.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

13.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

13.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members and at least one class A and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, with at least one manager of class A and one manager of class B consenting. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

13.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

13.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art 14. Representation.

14.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any manager of class A together with any manager of class B.

14.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 15. Conflict of interests.

15.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2. Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3. In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 16. Auditor.

16.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

16.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

16.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

16.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

16.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

18.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the board of managers draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the board of managers must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 19. Liquidation.

19.1. The liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Any manager of the Company may be appointed as liquidator. The general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company. The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the 1915 Law.

19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 20. Financial information.

20.1. The Company shall provide each shareholder with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30th May following the end of each financial year.

20.2. The Company shall provide each shareholder with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

20.3. The Company will use euro (EUR) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

Art. 21. Access to books and files of the Company. Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

Art. 22. Applicable laws. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2015.

Subscription and payment

AxiomSL Holdings B.V., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital of the Company.

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 15, rue des Labours L-1912 Luxembourg; and
2. The following persons are appointed as Managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Thierry Haensenberger, employee, born on 15 September 1974 in Lyon (France), residing at 15, rue des Labours L-1912 Luxembourg, acting as class A Manager;
 - Mr. Patrice Samuel Melloul, employee, born on 24 September 1960 in Paris (France) and residing at 17, St Marys Road, Golders Green, London United Kingdom NW11 9UE, acting as class B Manager;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, civil status, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AxiomSL Holdings B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Schiphol Boulevard 231, 1118BH Schipol (Pays-Bas), et immatriculer auprès de Netherlands Chamber of Commerce sous le numéro 34266121,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée, sous la dénomination AxiomSL S.à r.l. (la Société), qui sera soumise à la législation luxembourgeoise et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi qu'à ces statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. Sans préjudice de l'article 20 des présents Statuts, la Société peut être dissoute, à n'importe quel moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1. La société a pour objet principal le développement, la vente et la mise en place de solutions informatiques (software) destinées aux entreprises publiques et privées, y incluant la consultance dans le domaine informatique, le développement, la mise en place, le support et la maintenance de systèmes d'information, ainsi que la vente de matériel et programmes y associés, ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à cette activité.

4.2. La Société pourra également acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

4.3. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avares par tous moyens.

4.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. Cependant, le capital social ne pourra en aucun cas être réduit à un montant inférieur à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont et resteront nominatives.

6.2. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le capital social représenté par le nombre de parts sociales existantes, augmenté du montant de la prime d'émission, s'il y en a une.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande. Ce registre contiendra le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention des transferts des parts sociales et les dates de ces transferts. La propriété des parts sociales sera établie par inscription dans ledit registre des associés.

6.4. La Société peut racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 7. Transmission des parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins 50,1% du

capital social de la Société. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.2. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 8. Assemblée des associés de la Société.

8.1. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire, approuver ou ratifier tous les actes relatifs à l'objet de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société est tenue à Luxembourg au siège de la Société dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

8.3. D'autres réunions des associés de la Société se tiendront à l'endroit et la date devant être spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

8.4. Lorsque qu'il n'y a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés dans la Société, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

8.5. Si la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées par écrit.

Art. 9. Préavis, quorum, pouvoirs et convocations.

9.1. Les délais de préavis et quorum prévues par la Loi de 1915 seront applicables à la conduite des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque part sociale donne droit à une voix.

9.3. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions collectives des associés de la Société, dûment convoqués, ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 50% (cinquante pourcent) du capital social.

9.4. Les associés ne peuvent décider des opérations suivantes sans le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du total du capital émis de la Société:

(i) abroger ou modifier (y compris tout amendement, modification ou abrogation effectuée par fusion, consolidation ou regroupement d'entreprises similaires) toute disposition des Statuts; et

(ii) dissoudre et / ou liquider la Société.

9.5. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses associés augmentés qu'avec le consentement unanime des associés.

9.6. Chaque associé pourra désigner toute personne ou entité, en vertu d'une procuration écrite donnée soit par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique, comme mandataire pour le représenter aux assemblées générales des associés de la Société.

9.7. Tout associé peut participer à une réunion des associés de la Société par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de communication par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre et parler les uns aux autres et proprement délibérer. Participer à une réunion par de tels moyens constituera une présence en personne à cette assemblée.

9.8. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société, et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut se tenir sans préavis.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et par un ou plusieurs gérants de classe B, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

10.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 11. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

12.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 13. Procédure.

13.1 Le Conseil se réunit sur convocation de l'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

13.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

13.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

13.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

13.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement uniquement si la majorité des de ses membres, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés avec au moins le consentement d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

13.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

13.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 14. Représentation.

14.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

14.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 14. Conflit d'intérêt.

14.2. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé en raison du fait qu'un ou plusieurs gérant ou préposé de la Société est intéressé par, ou est gérant, associé, préposé ou employé d'une telle autre société.

14.3. Tout gérant ou préposé de la Société qui agit en tant que gérant, préposé ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contracte ou de toute autre manière entre en affaire ne sera pas, pour la seule raison d'un tel lien avec cette autre société ou firme, empêché de considérer et voter ou agir dans le cadre de ces contrats ou autres relations d'affaires.

14.4. Au cas où un des gérant de la Société aurait un intérêt personnel et opposé dans une transaction quelconque de la Société, ce gérant doit faire connaître au conseil de gérance de la Société un tel intérêt personnel et opposé et ne doit pas considérer ou voter pour une telle transaction, et cette transaction ainsi que l'intérêt de ce gérant, devront être signalés à la prochaine assemblée générale des associés de la Société afin que celle-ci ratifie cette transaction.

Art. 15. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

15.1. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des actionnaires nomme le(s) commissaire(s) et détermine la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans.

15.2. Le commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

15.3. Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

15.4. Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

15.5. Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires que pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

20.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous réserve des conditions suivantes:

(i) le conseil de gérance dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires indiquent que des bénéfices et autres réserves suffisants (ce qui comprend les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le conseil de gérance doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Art. 18. Liquidation.

18.1. La liquidation de la Société sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales), nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de cette liquidation. Tout gérant de la Société peut être désigné liquidateur. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs. A moins qu'il n'en ait été décidé autrement par les associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société. La dissolution et la liquidation de la Société seront faites en conformité avec la Loi de 1915.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera payé aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 19. Informations financières.

19.1. La Société doit fournir à chaque associé une copie des comptes annuels au titre de chaque exercice avant le 30 mai suivant la fin de l'exercice.

19.2. La Société doit fournir à chaque associé toutes les informations en rapport avec celle-ci qui peuvent raisonnablement être exigées par un associé pour remplir ses obligations fiscales et juridiques de présenter des rapports pour le groupe de sociétés dont l'associé est partie. Ces informations incluent mais ne se limite pas à toutes les déclarations de revenus, relevés bancaires, des livres et autres documents de la Société.

19.3. La Société utilisera l'euro (EUR) comme devise fonctionnelle, et établit ses comptes annuels en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Luxembourg.

Art. 20. Accès aux livres et aux fichiers de la société. Chaque associé et ses auditeurs et / ou toute personne nommée par l'associé pour qui la Société n'a pas d'objection raisonnable peut, pendant les heures de bureau, avoir accès aux bureaux, aux bâtiments et aux sites de la Société et ont le droit d'inspecter et d'auditer à ses frais tous les livres et registres et de vérifier tous les biens appartenant à la Société.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas traitées par une disposition spécifique des présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

AxiomSL Holdings B.V., dénommée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare avoir souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et de les avoir entièrement libéré par versement en numéraire d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à allouer au capital social de la Société.

En conséquence, le montant d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 15, rue des Labours L-1912 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Thierry Haensenberger, salarié, né le 15 septembre 1974 à Lyon, France, demeurant à 15, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, en tant que gérante de classe A;

- M. Patrice Samuel Melloul, salarié, né le 24 septembre 1960 à Paris, France, demeurant à 17, St Marys Road, Golders Green, London United Kingdom NW11 9UE, en tant que gérant de classe B; et

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45900. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157799/491.

(140179403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 454.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 151.007.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF7 Husky Lux Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 151.006 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dublin, Ireland on 6 October 2014.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 454,500, registered with the RCS under number B 151.007 (the "Company") and incorporated under the initial name of LSF7 Lux Investments III S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 January 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number 478 dated 5 March 2010, which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 3 January 2014, published in the Mémorial, under number 605 dated 7 March 2014 (as amended, the "Articles of Association").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by three thousand six hundred thirty-six (3,636) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Acknowledgement of the resignation of Mr Ronan Reilly as independent manager of the Company with effect as of 6 October 2014 and decision to grant full discharge (quitus) to the resigning manager for the exercise of his mandate until 6 October 2014.

2) Amendment and restatement of the Articles of Association without changing the corporate purpose of the Company.

3) Decision to empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to perform any formalities in connection with the resignation of the resigning manager of the Company.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr Ronan Reilly as independent manager of the Company with effect as of 6 October 2014 and resolves to grant full discharge (quitus) to the resigning manager for the performance of his mandate until 6 October 2014.

Such discharge will be confirmed at the next annual general meeting having to resolve upon the annual accounts of the Company.

The Shareholder resolves to confirm that as of 6 October 2014, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr Jeffrey Alexander Johnston, manager; and
- Mr John James Hennessy, manager.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend and restate the Articles of Association without changing the corporate purpose of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any kind or form, except by way of public offer, and may therefore issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The corporate name of the Company is "Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 454,500.- (four hundred fifty-four thousand five hundred euro) represented by three thousand six hundred thirty-six (3,636) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions or reimbursements to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will be available (i) for the purpose of distributions or reimbursements to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realized losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be. As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be. In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder (s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set

for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the thirteenth of May and ends on the twelfth of May of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

The Shareholder resolves to acknowledge that as a result of the restatement of the Articles of Association and the subsequent new article 11 (Representation of the Company), the Company shall now be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Third resolution

The Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to perform any formalities in connection with the resignation of the resigning manager of the Company.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

LSF7 Husky Lux Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 151.006 (l' «Associé»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, Irlande, le 6 octobre 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 454.500,-, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 151.007 (la Société), et constituée sous le nom initial de LSF7 Lux Investments III S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 mars 2010, numéro 478, lesquels statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 3 janvier 2014 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial du 7 mars 2014, numéro 605 (tels que modifiés, les «Statuts»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par trois mille six cent trente-six (3.636) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance de la démission de Mr Ronan Reilly en tant que gérant indépendant de la Société avec effet au 6 octobre 2014 et décision d'accorder pleine décharge au gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au 6 octobre 2014.

2. Modification et refonte des Statuts sans changer l'objet social de la Société.

3. Pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société aux formalités en relation avec la démission du gérant démissionnaire de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de reconnaître la démission de Monsieur Ronan Reilly en tant que gérant indépendant de la Société avec effet au 6 octobre 2014 et décide d'accorder pleine décharge au gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au 6 octobre 2014.

Cette décharge sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes annuels de la Société.

L'Associé décide de confirmer qu'à compter du 6 octobre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey Alexander Johnston, gérant; et
- Monsieur John James Hennessy, gérant.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier et de refondre les Statuts sans changer l'objet social de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous quelle forme que ce soit, sauf par le moyen d'une offre au public et peut émettre à cette fin, par la moyen d'un placement privé uniquement, des obligations et tout type de titres de dette ou de capital.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La dénomination sociale de la Société est «Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 454.500,-(quatre cent cinquante-quatre mille cinq cents euros), représenté par trois mille six cent trente-six (3.636) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour opérer des distributions ou remboursements à/aux (l') associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une

résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera disponible (i) pour des distributions ou remboursements au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de

Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le treize mai et se termine le douze mai de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

L'associé décide de reconnaître que suite à la refonte des Statuts et le nouvel article 11 subséquent (Représentation de la Société), la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Troisième résolution

L'Associé décide de donner tout pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société aux formalités en relation avec la démission du gérant démissionnaire de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46911. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160341/431.

(140182435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

quick-mix.tubag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 28.443.

Beschluss der Generalversammlung der quick-mix . tubag S.A.

Unter Verzicht auf die Einhaltung von gesetzlichen und vertraglichen Frist- und Formvorschriften halten wir hiermit eine außerordentliche Generalversammlung ab und fassen nachstehenden Beschluss:

Gemäß dem Statut der Gesellschaft vom 16. Februar 2000 wählt die Generalversammlung die Herren

Carsten Beier,

Stefan Egert und

Prof. Dr. Hans-Wolf Sievert

alle geschäftsansässig Mühlenschweg 6, 49090 Osnabrück, Deutschland

in den Verwaltungsrat. Die Ernennung gilt für maximal ein Jahr.

Osnabrück, den 17.04.2014.

Stefan Egert / Carsten Beier.

Référence de publication: 2014162046/17.

(140184777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Alimak Hek HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 13.818.325,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Boschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.798.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrit es datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, TK II ColInvest S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Heiko Dimmerling, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alimak Hek HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014162065/20.

(140184917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.
